

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-AIMÉ-DU-LAC-DES-ILES
AJOURNEMENT DU 19 SEPTEMBRE 2017 DE
L'ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 12 SEPTEMBRE 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles, tenue le 12 septembre 2017 à 19h30, à la salle de l'hôtel de Ville, 871, Chemin Diotte, Saint-Aimé-du-Lac-des-Îles.

Sont présents : M. Robert Asselin, M. Gaston Valiquette, M. André Cyr, Mme Mélanie Lampron et M. André Benoit tous formant quorum sous la présidence du maire M. Pierre-Paul Goyette.

Absent : M. Yannick Legault

Est aussi présente : La directrice générale Mme Gisèle Lépine Pilotte.

2663-17-09-01 CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE

Madame la conseillère Mélanie Lampron propose, appuyé par Monsieur le conseiller Robert Asselin propose, de procéder à la constatation de la régularité de la séance.

ADOPTÉE

2664-17-09-02 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le conseiller André Benoit propose, appuyé par Madame la conseillère Mélanie Lampron d'approuver l'ordre du jour suivant, à savoir :

MOMENT DE RÉFLEXION

- 1- Réouverture de l'assemblée.
- 2- Approbation de l'ordre du jour.
- 3- Période de questions portant uniquement sur l'ordre du jour présenté

6.0 ADMINISTRATION

6.4- Formation communautaire- Quartier POP

7.0- TRAVAUX PUBLICS :

7.4-B- Déneigement Saison 2017-2018- Résolution octroi du sable +/- 1 500TM

8-0 LOISIRS ET CULTURE :

8.1-A- Patinoire municipale –Ouverture des soumissions 13/09/2017- Procès-verbal des soumissions

8.1-B Patinoire municipale – Octroi du contrat

8.2- Édifice municipal 871 chemin Diotte- Réaménagement des espaces destinés au public

10- RÉGIES- COMITÉS ET CORRESPONDANCES :

11- Période de questions.

12- Fermeture de l'assemblée.

ADOPTÉE

ITEM 17-09-6.4- FORMATION COMMUNAUTAIRE- QUARTIER POP

Cet item n'est pas retenu.

2665-17-09-7.4-B DÉNEIGEMENT SAISON 2017-2018- RÉOLUTION OCTROI DU SABLE +/- 1 500TM

ATTENDU QUE la municipalité a autorisé la directrice générale à demander des soumissions sur invitation pour la fourniture de 1 500 TM de matériel granulaire de type AB10 incluant le transport ;

ATTENDU QUE la directrice générale a fait parvenir 4 demandes de soumissions sur invitation à des entrepreneurs pour la fourniture de 1 500 Tm de matériel et transport de catégorie AB-10 conforme aux normes CCDG 2003;

ATTENDU QUE trois (3) soumissionnaires ont fait parvenir une soumission conforme aux exigences décrites et énumérés au devis de soumission, soit;

9282-8631 inc.	8.38\$ taxes incluses
2626-3350 inc.	8.36\$ taxes incluses
Gaétan Lacelle exc.	12.07\$ taxes incluses

Monsieur le conseiller Gaston Valiquette propose, appuyé par Monsieur le conseiller André Cyr que la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles accepte la soumission déposée et adjuge le contrat à la cie 9282-8631 inc au montant de 8.36\$/TM incluant toutes taxes pour la fourniture et le transport de 1 500 tonnes métriques de matériel AB-10 et que la granulométrie doit répondre aux normes du CCDG 2003 et que la cie 9282-8631 inc. s'engage à respecter les clauses décrites et énumérées au devis de soumission préparé par la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles.

Monsieur le conseiller André Benoit demande le vote sur cette résolution :

Conseiller #1 : Pour	Conseiller #4 : Pour
Conseiller #2 : pour	Conseiller #5 : Pour
Conseiller #3 : absent	Conseiller #6 : Pour

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2666-17-09-8.1-B ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles a adopté la résolution **#2627-17-08-8.1B PROJET PATINOIRE MUNICIPALE - RÉS. AUTOR. SÉ@O : APPEL OFFRES CONSTRUCTION NOUVELLE PATINOIRE**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles a reçu 3 soumissions tel que décrit au procès-verbal ci-haut déposé;

Gaétan Lacelle Excavation inc.	308 824.04\$ + taxes applicables
Lacelle et Frères inc.	350 630.13\$ + taxes applicables
Clôture régionale Fence	370 798.20\$ + taxes applicables

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles, à son appel d'offre paru sur le site du sé@o et dans l'édition du 22 aout 2017 du journal Le Courant des Hautes-Laurentides, se réservait le droit de faire exécuter tout ou en parti seulement les éléments énumérés à son appel d'offres public;

ATTENDU QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles a pris la décision de retirer les items suivants énumérés et ventilés aux bordereaux des soumissions et ce afin de respecter le budget prévu à ce projet

ite	Gaétan Lacelle Excavation	Lacelle et Frères inc.	Clôture régionale
Prix soumissionnés	308 824,04 \$	350 630,13 \$	370 798,20 \$
<u>abri joueur</u>			
9,0- Montants à retirer	- 23 605,00 \$	- 35 345,00 \$	- 22 120,00 \$
	<u>285 219,04 \$</u>	<u>315 285,13 \$</u>	<u>348 678,20 \$</u>
<u>asphalte</u>			
7,1- 7,2- Montants à retirer	936,10 \$ - 29 495,66 \$ - 30 431,76 \$	200,00 \$ - 35 486,70 \$ - 35 686,70 \$	323,77 \$ - 33 052,84 \$ - 33 376,61 \$
	<u>254 787,28 \$</u>	<u>279 598,43 \$</u>	<u>315 301,59 \$</u>

ATTENDU QUE le retrait de ces items ne change en aucune façon le rang des soumissionnaires et que ceux-ci demeurent respectivement au même rang que lors de l'ouverture des soumissions, à savoir;

Gaétan Lacelle excavation inc.	254 787.28\$ + taxes applicables
Lacelle et Frères	279 598.43\$ + taxes applicables
Clôture régionale inc.	315 301.59\$ + taxes applicables

Monsieur le conseiller André Benoit propose, appuyé par monsieur le conseiller André Cyr que le conseil de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles octroi à Gaétan Lacelle Excavation inc. le contrat « Construction d'une patinoire municipale » décrits au devis portant le numéro SALDI-2017-08-22 pour un coût global de 254 787.28\$ excluant les taxes applicables et autorise la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles tous les documents nécessaires et que le financement s'effectuera en partie par le Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Fonds pour les petites collectivités et en partie par le surplus non affecté de la municipalité de Saint-Aimé-du-Lac-des-iles.

ADOPTÉE

2667-17-09-8.2 ÉDIFICE MUNICIPAL 871 CHEMIN DIOTTE- RÉAMÉNAGEMENT DES ESPACES DESTINÉS AU PUBLIC

Monsieur le conseiller André Benoit propose, appuyé par Madame la conseillère Mélanie Lampron que le maire et la directrice générale rencontre la direction de la Commission scolaire Pierre-Neveu afin de leur soumettre une proposition sur le changement de local destiné au Service de Garde pour les enfants fréquentant l'École primaire de Notre-Dame-de-Pontmain ainsi que les organismes concerné par l'occupation d'un local situé au 871 chemin Diotte.

Et qu'un montant d'environ 3 000.00\$ soit réservé pour l'aménagement d'une roulotte pouvant servir de local pour les utilisateurs de la patinoire municipale

ADOPTÉE

11-PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le conseiller Gaston Valiquette demande que l'on fasse un estimé des dépenses reliées à l'enlèvement de la poutre centrale de la salle municipale

2668-17-09-12 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Monsieur le conseiller André Cyr propose, appuyé par Monsieur le conseiller Gaston Valiquette l'ajournement de l'assemblée régulière du 12 septembre 2017 au 19 septembre à 19h30.

ADOPTÉE

Pierre-Paul Goyette
Maire

Gisèle Lépine Pilotte
Directrice générale

Je, Pierre-Paul Goyette, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Pierre-Paul Goyette, Maire